



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2021-048

PUBLIÉ LE 22 MARS 2021

Sommaire

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie / Direction des relations avec les collectivités locales

74-2021-03-22-00001 - Arrêté n° PREF/DRCL/BAFU-2021-0013 du 22 mars 2021 portant nomination des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) (15 pages)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2021-03-22-00001

Arrêté n° PREF/DRCL/BAFU-2021-0013 du 22 mars
2021 portant nomination des membres de la
commission départementale de la nature, des
paysages et des sites (CDNPS)



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Le préfet de la Haute-Savoie

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Arrêté n° PREF/DRCL/BAFU-2021-0013 du 22 mars 2021
Portant nomination des membres de la commission départementale
de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)**

- VU** le code de l'environnement et notamment les articles R341-16 et suivants ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R133-3 et suivants ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives modifié ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DRCL/BAFU/2019/0046 du 21 juin 2019 portant nomination des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration, créé par décret n° 2015-1342 du 23 octobre 2015, article R133-4, qui définit les conditions de modification des arrêtés portant nomination des membres des commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** la proposition du 15 septembre 2020 de « France énergie éolienne » et du 21 octobre 2020 du « Syndicat des énergies renouvelables » de remplacer M. Yannis FOUQUERE et Mme Dounia JALLOULI par Mme Diane ALESANDRINI et M. Loïc PAILLOLE (formation des sites et paysages) ;
- VU** la proposition du 12 octobre 2020 de la société « Domaines skiables de France » de remplacer M. Alexandre MERLIN par M. Yannick JORAT (formation UTN), proposition confirmée le 8 mars 2021 ;

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : prenom.nom@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/15

Préfecture labellisée **Qual-e-Pref**
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



VU la proposition du syndicat national de la publicité extérieure (SNPE) du 16 octobre 2020 de remplacer M. François BERNELIN par Mme Nathalie MAZIC (formation de la publicité) ;

VU la proposition du 6 janvier 2021 de la société « JCDecaux » de remplacer M. Pascal CHOPIN par M. Laurent VAUDOYER suite à un changement de ses fonctions et d'inverser les statuts de titulaire et de suppléant, proposition validée par l'Union de la publicité extérieure (UPE) – (formation de la publicité) ;

VU la candidature du 11 janvier 2021 de M. Philippe CLERY en remplacement de M. François CHATELAIN (formations « de la publicité » et « des carrières ») ;

VU la démission du 9 mars 2021 de M. Nicolas EVRARD, de son mandat au sein de la commission, en tant que titulaire, représentant des communes, dans le collège 2 ;

VU la proposition de l'association des maires de le remplacer par Mme Catherine MARTINERIE, maire l'Orcier ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie ;

ARRÊTE

Article 1 : La commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Haute-Savoie se réunit en six formations spécialisées, présidées par le préfet ou son représentant. Elle est composée comme énoncé dans les articles ci-après.

Article 2 : La commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans sa formation « de la nature » est composée comme suit :

FORMATION SPÉCIALISÉE « DE LA NATURE »									
<p>1^{er} collègue Les services de l'État</p>	<p>Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant</p>								
	<p>M. le directeur départemental des territoires ou son représentant</p>								
	<p>M. le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Savoie et de Haute-Savoie ou son représentant</p>								
	<p>Mme la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant</p>								
<p>2^{ème} collègue Les élus</p>	<table border="1"> <tr> <td> <p>Le Président du conseil départemental ou son représentant</p> </td> <td> <p>Mme Christelle PETEX-LEVET, conseillère départementale du canton de La-Roche-sur-Foron ou sa suppléante Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET, conseillère départementale du canton de Gaillard</p> </td> </tr> <tr> <td> <p>1 conseiller départemental</p> </td> <td> <p>M. Joël BAUD-GRASSET, conseiller départemental du canton de Sciez ou sa suppléante Mme Aurore TERMOZ, conseillère départementale du canton du Mont-Blanc</p> </td> </tr> <tr> <td> <p>1 représentant des communes</p> </td> <td> <p>Mme Catherine MARTINERIE, maire d'Orcier ou son suppléant M. Antoine de MENTHON, maire de Menthon-Saint-Bernard</p> </td> </tr> <tr> <td> <p>1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)</p> </td> <td> <p>M. Joseph DEAGE, vice-président de la communauté d'agglomération Thonon-Agglomération ou son suppléant M. Stéphane BOUVET, président de la communauté de communes des Montagnes du Giffre</p> </td> </tr> </table>	<p>Le Président du conseil départemental ou son représentant</p>	<p>Mme Christelle PETEX-LEVET, conseillère départementale du canton de La-Roche-sur-Foron ou sa suppléante Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET, conseillère départementale du canton de Gaillard</p>	<p>1 conseiller départemental</p>	<p>M. Joël BAUD-GRASSET, conseiller départemental du canton de Sciez ou sa suppléante Mme Aurore TERMOZ, conseillère départementale du canton du Mont-Blanc</p>	<p>1 représentant des communes</p>	<p>Mme Catherine MARTINERIE, maire d'Orcier ou son suppléant M. Antoine de MENTHON, maire de Menthon-Saint-Bernard</p>	<p>1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)</p>	<p>M. Joseph DEAGE, vice-président de la communauté d'agglomération Thonon-Agglomération ou son suppléant M. Stéphane BOUVET, président de la communauté de communes des Montagnes du Giffre</p>
	<p>Le Président du conseil départemental ou son représentant</p>	<p>Mme Christelle PETEX-LEVET, conseillère départementale du canton de La-Roche-sur-Foron ou sa suppléante Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET, conseillère départementale du canton de Gaillard</p>							
	<p>1 conseiller départemental</p>	<p>M. Joël BAUD-GRASSET, conseiller départemental du canton de Sciez ou sa suppléante Mme Aurore TERMOZ, conseillère départementale du canton du Mont-Blanc</p>							
	<p>1 représentant des communes</p>	<p>Mme Catherine MARTINERIE, maire d'Orcier ou son suppléant M. Antoine de MENTHON, maire de Menthon-Saint-Bernard</p>							
<p>1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)</p>	<p>M. Joseph DEAGE, vice-président de la communauté d'agglomération Thonon-Agglomération ou son suppléant M. Stéphane BOUVET, président de la communauté de communes des Montagnes du Giffre</p>								

3ème collègue Les personnalités qualifiées + les associations de protection de l'environnement + les organisations agricoles ou sylvicoles	1 personnalité qualifiée en sciences de la nature, protection des sites ou du cadre de vie	M. Christian PRÉVOST ou son suppléant M. Vincent NEIRINCK
	1 représentant d'association de protection de l'environnement	Mme la Présidente de la France Nature Environnement Haute-Savoie ou son représentant
	1 représentant d'association de protection de l'environnement	M. le Président d'ASTERS, Agir pour la Sauvegarde des Territoires et des Espèces sensibles ou son représentant
	1 représentant d'organisation agricole ou sylvicole	M. Albert HOFER ou son suppléant M. Yves BESSON représentants d'une organisation professionnelle agricole
4ème collègue Les compétents	1 personne qualifiée en matière de protection de la flore, de la faune sauvage et des milieux naturels	M. Eric COUDURIER
	1 personne qualifiée en matière de protection de la flore, de la faune sauvage et des milieux naturels	M. Denis JORDAN
	1 personne qualifiée en matière de protection de la flore, de la faune sauvage et des milieux naturels	M. Olivier ROLLET
	1 personne qualifiée en matière de protection de la flore, de la faune sauvage et des milieux naturels	M. Luc MERY
Invités	POUR LA CONCERTATION GESTION NATURA 2000 Les représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur le site, avec voix consultative	

Article 3 : La commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans sa formation « des sites et paysages » est composée comme suit :

FORMATION SPÉCIALISÉE « DES SITES ET PAYSAGES »			
1^{er} collègue Les services de l'État	Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant		
	M. le directeur départemental des territoires ou son représentant		
	M. le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Savoie et de Haute-Savoie ou son représentant		
	Mme la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant		
2^{ème} collègue Les élus	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">Le Président du conseil départemental ou son représentant</td> <td style="text-align: center; width: 50%;"> Mme Christelle PETEX-LEVET, conseillère départementale du canton de La-Roche-sur-Foron ou sa suppléante Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET, conseillère départementale du canton de Gaillard </td> </tr> </table>	Le Président du conseil départemental ou son représentant	Mme Christelle PETEX-LEVET, conseillère départementale du canton de La-Roche-sur-Foron ou sa suppléante Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET, conseillère départementale du canton de Gaillard
	Le Président du conseil départemental ou son représentant	Mme Christelle PETEX-LEVET, conseillère départementale du canton de La-Roche-sur-Foron ou sa suppléante Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET, conseillère départementale du canton de Gaillard	
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">1 conseiller départemental</td> <td style="text-align: center; width: 50%;"> M. Joël BAUD-GRASSET, conseiller départemental du canton de Sciez ou sa suppléante Mme Aurore TERMOZ, conseillère départementale du canton du Mont-Blanc </td> </tr> </table>	1 conseiller départemental	M. Joël BAUD-GRASSET, conseiller départemental du canton de Sciez ou sa suppléante Mme Aurore TERMOZ, conseillère départementale du canton du Mont-Blanc
	1 conseiller départemental	M. Joël BAUD-GRASSET, conseiller départemental du canton de Sciez ou sa suppléante Mme Aurore TERMOZ, conseillère départementale du canton du Mont-Blanc	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">1 représentant des communes</td> <td style="text-align: center; width: 50%;"> Mme Catherine MARTINERIE, maire d'Orcier ou son suppléant M. Antoine de MENTHON, maire de Menthon-Saint-Bernardl </td> </tr> </table>	1 représentant des communes	Mme Catherine MARTINERIE, maire d'Orcier ou son suppléant M. Antoine de MENTHON, maire de Menthon-Saint-Bernardl	
1 représentant des communes	Mme Catherine MARTINERIE, maire d'Orcier ou son suppléant M. Antoine de MENTHON, maire de Menthon-Saint-Bernardl		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)</td> <td style="text-align: center; width: 50%;"> M. Joseph DEAGE, vice-président de la communauté d'agglomération Thonon-Agglomération ou son suppléant M. Stéphane BOUVET, président de la communauté de communes des Montagnes du Giffre </td> </tr> </table>	1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Joseph DEAGE, vice-président de la communauté d'agglomération Thonon-Agglomération ou son suppléant M. Stéphane BOUVET, président de la communauté de communes des Montagnes du Giffre	
1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Joseph DEAGE, vice-président de la communauté d'agglomération Thonon-Agglomération ou son suppléant M. Stéphane BOUVET, président de la communauté de communes des Montagnes du Giffre		

3ème collège Les personnalités qualifiées + les associations de protection de l'environnement + les organisations agricoles ou sylvicoles	1 personnalité qualifiée en sciences de la nature, protection des sites ou du cadre de vie	M. Vincent NEIRINCK ou son suppléant M. Jean-Christophe POUPET
	1 représentant d'association de protection de l'environnement	Mme la Présidente de la France Nature Environnement Haute-Savoie ou son représentant
	1 représentant d'association de protection de l'environnement	M. le Président d'ASTERS, Agir pour la Sauvegarde des Territoires et des Espèces sensibles ou son représentant
	1 représentant d'organisation agricole ou sylvicole	M. Albert HOFER, représentant d'une organisation professionnelle agricole ou son suppléant M. François CHARVIN, représentant d'une organisation professionnelle sylvicole
4ème collège Les compétents	1 personne qualifiée en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement	M. Pascal BRION ou son suppléant M. Patrick MAISONNET
	1 personne qualifiée en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement	M. Eric COUDURIER ou son suppléant M. Philippe ARPIN
	1 personne qualifiée en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement	M. Arnaud DUTHEIL ou son suppléant M. Jacques FATRAS
	1 personne qualifiée en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement	M. Gilles NICOT ou son suppléant M. Frédéric AUBRY

Lorsque la commission examine une demande d'autorisation unique relative aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, le collège des personnes compétentes est composé comme suit :

4ème collège Les compétents	1 personne qualifiée en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement	Mme Diane ALESANDRINI France Energie Eolienne ou son suppléant, M. Loïc PAILLOLE Syndicat des Energies renouvelables
	1 personne qualifiée en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement	M. Eric COUDURIER ou son suppléant M. Philippe ARPIN
	1 personne qualifiée en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement	M. Arnaud DUTHEIL ou son suppléant M. Jacques FATRAS
	1 personne qualifiée en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement	M. Gilles NICOT ou son suppléant M. Frédéric AUBRY

Article 4 : La commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans sa formation « de la publicité » est composée comme suit :

FORMATION SPÉCIALISÉE « DE LA PUBLICITÉ »		
<p>1^{er} collègue Les services de l'État</p>	Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	
	M. le directeur départemental des territoires ou son représentant	
	M. le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Savoie et de Haute-Savoie ou son représentant	
	Mme la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant	
<p>2^{ème} collègue Les élus</p>	Le Président du conseil départemental ou son représentant	Mme Christelle PETEX-LEVET, conseillère départementale du canton de La-Roche-sur-Foron ou sa suppléante Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET, conseillère départementale du canton de Gaillard
	1 conseiller départemental	M. Joël BAUD-GRASSET, conseiller départemental du canton de Sciez ou sa suppléante Mme Aurore TERMOZ, conseillère départementale du canton du Mont-Blanc
	1 représentant des communes	Mme Catherine MARTINERIE, maire d'Orcier ou son suppléant M. Antoine de MENTHON, maire de Menthon-Saint-Bernard
	1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Joseph DEAGE, vice-président de la communauté d'agglomération Thonon-Agglomération ou son suppléant M. Stéphane BOUVET, président de la communauté de communes des Montagnes du Giffre

<p>3ème collègue</p> <p>Les personnalités qualifiées + les associations de protection de l'environnement + les organisations agricoles ou sylvicoles</p>	<p>1 personnalité qualifiée en sciences de la nature, protection des sites ou du cadre de vie</p>	<p>M. Jacques COMTE ou son suppléant M. Philippe CLERY</p>
	<p>1 représentant d'association de protection de l'environnement</p>	<p>Mme la Présidente de la France Nature Environnement Haute-Savoie ou son représentant</p>
	<p>1 représentant d'association de protection de l'environnement</p>	<p>M. le Président d'ASTERS, Agir pour la Sauvegarde des Territoires et des Espèces sensibles ou son représentant</p>
	<p>1 représentant d'organisation agricole ou sylvicole</p>	<p>M. Albert HOFER ou son suppléant M. Yves BESSON représentants d'une organisation professionnelle agricole</p>
<p>4ème collègue</p> <p>Les compétents</p>	<p>1 représentant d'entreprise de publicité</p>	<p>M. Ludovic SERDA ou sa suppléante, Mme Nathalie MAZIC,</p>
	<p>1 représentant d'entreprise de publicité</p>	<p>M. Charles CHAMPALBERT ou son suppléant M. Laurent VAUDOYER</p>
	<p>1 représentant d'entreprise de publicité</p>	<p>M. Philippe GIROD ou son suppléant M. Didier RIGOLLOT</p>
	<p>1 représentant d'entreprise d'enseignes</p>	<p>M. Eric PERRIN ou sa suppléante Mme Mélissa PERRIN</p>
<p>Invités</p>	<p>Le maire ou le président du groupe de travail de la commune concernée, avec voix délibérative</p>	

Article 5 : La commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans sa formation «des unités touristiques nouvelles» est composée comme suit :

FORMATION SPÉCIALISÉE « DES UNITÉS TOURISTIQUES NOUVELLES »		
1^{er} collègue Les services de l'État	Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	
	M. le directeur départemental des territoires ou son représentant	
	M. le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Savoie et de Haute-Savoie ou son représentant	
	Mme la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant	
2^{ème} collègue Les élus	Le Président du conseil départemental ou son représentant	Mme Christelle PETEX-LEVET, conseillère départementale du canton de La-Roche-sur-Foron ou sa suppléante Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET, conseillère départementale du canton de Gaillard
	1 conseiller départemental	M. Joël BAUD-GRASSET, conseiller départemental du canton de Sciez ou sa suppléante Mme Aurore TERMOZ, conseillère départementale du canton du Mont-Blanc
	1 représentant des communes	Mme Catherine MARTINERIE, maire d'Orcier ou son suppléant M. Antoine de MENTHON, maire de Menthon-Saint-Bernard
	1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Joseph DEAGE, vice-président de la communauté d'agglomération Thonon-Agglomération ou son suppléant M. Stéphane BOUVET, président de la communauté de communes des Montagnès du Giffre

<p>3ème collègue</p> <p>Les personnalités qualifiées + les associations de protection de l'environnement + les organisations agricoles ou sylvicoles</p>	<p>1 personnalité qualifiée en sciences de la nature, protection des sites ou du cadre de vie</p>	<p>Mme Eric COUDURIER ou son suppléant M. Philippe ARPIN</p>
	<p>1 représentant d'association de protection de l'environnement</p>	<p>M. le Président de « MOUNTAIN WILDERNESS » ou son représentant</p>
	<p>1 représentant d'association de protection de l'environnement</p>	<p>M. le Président d'ASTERS, Agir pour la Sauvegarde des Territoires et des Espèces sensibles ou son représentant</p>
	<p>1 représentant d'organisation agricole ou sylvicole</p>	<p>M. Michel PEPIN ou son suppléant M. François CHARVIN, représentants d'une organisation professionnelle sylvicole</p>
<p>4ème collègue</p> <p>Les compétents</p>	<p>1 représentant de chambre consulaire</p>	<p>M. Yves BESSON ou sa suppléante Mme Justine FUSI, Chambre d'agriculture</p>
	<p>1 représentant de chambre consulaire</p>	<p>M. Roger ROLLIER ou son suppléant M. Eric GUELPA, Chambre de commerce et d'industrie</p>
	<p>1 représentant d'organisations socioprofessionnelles</p>	<p>M. Yannick JORAT ou son suppléant M. Alain BLAS, Domaines skiabiles de France</p>
	<p>1 représentant d'organisations socioprofessionnelles</p>	<p>M. Jacques MORISOT ou son suppléant M. Christophe OUVRIER-BUFFET i & d Tourisme</p>

Article 6 : La commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans sa formation «des carrières» est composée comme suit :

FORMATION SPÉCIALISÉE « DES CARRIÈRES »		
1^{er} collègue Les services de l'État	Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	
	M. le directeur départemental des territoires ou son représentant	
	M. le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Savoie et de Haute-Savoie ou son représentant	
	Mme la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant	
2^{ème} collègue Les élus	Le Président du conseil départemental ou son représentant	Mme Christelle PETEX-LEVET, conseillère départementale du canton de La-Roche-sur-Foron ou sa suppléante Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET, conseillère départementale du canton de Gaillard
	1 conseiller départemental	M. Joël BAUD-GRASSET, conseiller départemental du canton de Sciez ou sa suppléante Mme Aurore TERMOZ, conseillère départementale du canton du Mont-Blanc
	1 représentant des communes	Mme Catherine MARTINERIE, maire d'Orcier ou son suppléant M. Antoine de MENTHON, maire de Menthon-Saint-Bernard
	1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Joseph DEAGE, vice-président de la communauté d'agglomération Thonon-Agglomération ou son suppléant M. Stéphane BOUVET, président de la communauté de communes des Montagnes du Giffre

<p><u>3ème collège</u></p> <p>Les personnalités qualifiées + les associations de protection de l'environnement + les organisations agricoles ou sylvicoles</p>	<p>1 personnalité qualifiée en sciences de la nature, protection des sites ou du cadre de vie</p>	<p>M. Jacques COMTE ou son suppléant M. Philippe CLERY</p>
	<p>1 représentant d'association de protection de l'environnement</p>	<p>Mme la Présidente de la France Nature Environnement Haute-Savoie ou son représentant</p>
	<p>1 représentant d'association de protection de l'environnement</p>	<p>M. le Président de la Fédération Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique ou son représentant</p>
	<p>1 représentant d'organisation agricole ou sylvicole</p>	<p>M. Yves BESSON ou sa suppléante Mme Justine FUSI représentants d'une organisation professionnelle agricole</p>
<p><u>4ème collège</u></p> <p>Les compétents</p>	<p>1 représentant d'exploitant de carrières</p>	<p>M. Gilles DECOSNE ou son suppléant M. Jean-Luc MARTIN</p>
	<p>1 représentant d'exploitant de carrières</p>	<p>M. Jean SZYMANSKI ou son suppléant M. Jean-Marc BOCHATON</p>
	<p>1 représentant d'exploitant de carrières</p>	<p>M. Dominique A. SCHMITT ou son suppléant M. John DESCOMBES</p>
	<p>1 représentant d'utilisateurs de matériaux de carrières</p>	<p>M. Eric VODINH ou son suppléant M. Emmanuel LATHUILLE</p>
<p>Invités</p>	<p>Pour les demandes d'autorisations, le maire de la commune concernée, avec voix délibérative</p>	

Article 7 : La commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans sa formation «de la faune sauvage captive» est composée comme suit :

FORMATION SPÉCIALISÉE « DE LA FAUNE SAUVAGE CAPTIVE »		
<p>1^{er} collègue Les services de l'État</p>	Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	
	M. le directeur départemental des territoires ou son représentant	
	M. le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Savoie et de Haute-Savoie ou son représentant	
	Mme la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant	
<p>2^{ème} collègue Les élus</p>	Le Président du conseil départemental ou son représentant	Mme Christelle PETEX-LEVET, conseillère départementale du canton de La-Roche-sur-Foron ou sa suppléante Mme Marie-Claire TEPPE-ROGUET, conseillère départementale du canton de Gaillard
	1 conseiller départemental	M. Joël BAUD-GRASSET, conseiller départemental du canton de Sciez ou sa suppléante Mme Aurore TERMOZ, conseillère départementale du canton du Mont-Blanc
	1 représentant des communes	Mme Catherine MARTINERIE, maire d'Orcier ou son suppléant M. Antoine de MENTHON, maire de Menthon-Saint-Bernard
	1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Joseph DEAGE, vice-président de la communauté d'agglomération Thonon-Agglomération ou son suppléant M. Stéphane BOUVET, président de la communauté de communes des Montagnes du Giffre

<p>3ème collègue</p> <p>Les personnalités qualifiées + les associations de protection de l'environnement + scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive</p>	1 représentant d'association de protection de l'environnement	M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie ou son représentant
	1 représentant d'association de protection de l'environnement	M. le Président d'ASTERS, Agir pour la Sauvegarde des Territoires et des Espèces sensibles ou son représentant
	1 scientifique compétent en matière de faune sauvage captive	Docteur Jean-François CUVEILLIER
	1 scientifique compétent en matière de faune sauvage captive	Docteur Adeline LINSART
<p>4ème collègue</p> <p>Les compétents</p>	1 représentant d'établissement pratiquant l'élevage ou la location d'animaux d'espèces non domestiques	M. Alain GROSS ou son suppléant M. Christian CHARNAY
	1 représentant d'établissement pratiquant l'élevage ou la location d'animaux d'espèces non domestiques	M. Raymond BEDOUET ou son suppléant M. Hervé TREMBLET
	1 représentant d'établissement pratiquant la vente ou le transit d'animaux d'espèces non domestiques	M. David TROMBERT ou son suppléant M. Yann HOIRET
	1 représentant d'établissement pratiquant la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques	M. Bruno COTTIN ou sa suppléante Mme Claire CACHAT

Article 8 : Le mandat des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites prendra fin le 19 février 2022. Il est renouvelable.

Article 9 : Lorsque la commission ou l'une de ses formations spécialisées est appelée à émettre un avis sur une affaire individuelle, la personne intéressée est invitée à formuler ses observations. La commission délibère en son absence.

Article 10 : L'arrêté n° PREF/DRCL/BAFU-2019/0046 du 21 juin 2019 est abrogé.

Article 11 : Mme la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée aux membres de la commission.

Le Préfet,



Alain ESPINASSE